

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 195

présenté par

M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,  
M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,  
M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 18**

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« dans les communes de moins de 9 000 habitants ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Permet l'ouverture totale du droit politique des militaires à être conseiller municipaux dans toutes les villes.